

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 17 avril 2012

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 17 avril 2012 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M. MERCIER, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. BOBARD, M. DENIAUX, Mme LEMOINE, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M. MAUSSION, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés : M. HOCDE, Mme FERRY, M. SAULNIER, Mme GERBOIN (procurations à M. MERCIER, M. BOBARD, pouvoirs de vote à M. HENRY, M. DENIAUX).

Etaient excusés : Mme MELOIS, Mme PLANCHENault-MICHEL, M. LEROUX, Mme MALLECOT, M. DELATRE, Mme METIBA, M. DIRICKX, Mme BOURBON, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. BACHELOT, M. BOIVIN H.

Secrétaire de séance : M. GIRAUD.

DATE DE CONVOCATION : mardi 10 avril 2012

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	37
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	4
<u>VOTANTS</u>	<u>41</u>

M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations et pouvoirs de vote:

- Monsieur Michel Hocdé donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Madame Bénédicte Ferry donne procuration à Monsieur Daniel Bobard,
- Monsieur Vincent Saulnier donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe Henry,
- Madame Edith Gerboin donne pouvoir de vote à Monsieur Marc Deniaux.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Michel Giraud est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1.1 FCATR - Volet 1 - Commune de Bierné - Rénovation des locaux commerciaux de la supérette.

2. AFFAIRES FONCIÈRES

- 2.1. Acquisition d'une portion de chemin rural situé route de Craon appartenant à la Ville de Château-Gontier.

3. TOURISME

- 3.1 Programmation des animations patrimoine saison 2012.

4. PERSONNEL

- 4.1 Modification du tableau des effectifs.
- 4.2 Revalorisation de la prime annuelle du personnel au titre de l'année 2012.

5. AFFAIRES FINANCIERES

- 5.1 Décisions modificatives budgétaires.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée.
- 6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée.
- 6.3 Questions diverses.



1. AFFAIRES GÉNÉRALES

QUESTION 1.1 - FCATR - Volet 1 - Commune de Bierné - Rénovation des locaux commerciaux de la supérette

Délibération n° CC - 033 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

Mme Tribondeau ne prend pas part au débat ni au vote.

EXPOSÉ : Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, avec une distinction opérée entre les pôles relais* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),
- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,
- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes – les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) – les maîtres d'ouvrage uniques.

La commune de Bierné sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 1 du FCATR, pour le financement de son projet de rénovation de la supérette.

L'objectif pour la commune est d'assurer un meilleur accueil de la clientèle dans le cadre de ce commerce de proximité. L'opération se caractérise par la réalisation des travaux suivants :

- Réfection du sol et pose d'un carrelage,
- Réfection des plafonds, peinture de l'ensemble du local
- Remplacement des menuiseries,
- Réfection d'une partie de l'électricité,

Le coût global est estimé à 17 370,78 € HT :

- Carrelage	7 690,06 € HT
- Plafond + menuiseries	4 856,18 € HT
- Électricité	2 173,22 € HT
- Peinture	2 535,10 € HT
- Antenne	116,22 € HT

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 1 du FCATR à hauteur de 50 % de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, soit un maximum de 7 605 €.

DÉPENSES		RECETTES	
Rénovation du local	17 370,78 €	FCATR	8 685,00 €
		Autofinancement	8 685,78 €
TOTAL	17 370,78 €	TOTAL	17 370,78 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 1 du FCATR, d'une subvention de **8 685 €** (50 % du montant HT de la charge résiduelle, subventions déduites), à la commune de Bierné, au titre de la rénovation des locaux commerciaux de la supérette.
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

Mme Tribondeau remercie la Communauté de Communes dans son soutien dans ce projet. Elle souligne que les travaux sont à ce jour achevés et que l'activité de ce commerce est répartie de façon encourageante.

2. AFFAIRES FONCIERES

QUESTION 2.1 - Acquisition d'une portion de chemin rural situé route de Craon appartenant à la Ville de Château-Gontier

Délibération n° CC - 034 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Dans la continuité des travaux de sécurisation des talus réalisés le long de la route de Craon (RD 22), le Conseil Général souhaite aménager une aire de repos.

A cet effet, il a acquis auprès de la Communauté de Communes les parcelles cadastrées section A n° 1725, 1727 et 1729, pour une superficie totale de 93 a 91 ca, nécessaires à cette réalisation.

Cependant, il s'avère qu'un ancien chemin rural, d'une superficie totale de 917 m², appartenant à la Ville de Château-Gontier, est enclavé entre les parcelles cadastrées section A n° 1726, 1728 et 1730, propriétés de la Communauté de Communes, et A n° 1725 et 1727, propriétés du Conseil Général.

Se reporter au plan ci-joint - Annexe 1 de l'exposé -

Aussi, afin de permettre la réalisation de cet aménagement, la Ville de Château-Gontier souhaite céder la partie de ce chemin cadastrée section A n° 1723, d'une superficie de 146 m², au Conseil Général.

La parcelle restante, cadastrée section A n° 1724, d'une superficie de 771 m², et enclavée entre les parcelles propriétés de la Communauté de Communes, pourrait être rétrocédée à cette dernière par la Ville de Château-Gontier.

Cette cession s'effectuerait à titre gracieux, tous les frais afférents à ce dossier étant à la charge de la Communauté de Communes.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- D'autoriser l'acquisition à titre gratuit à la Ville de Château-Gontier de la parcelle cadastrée section A n° 1724, d'une superficie 771 m², les frais afférents à ce dossier étant à la charge de la Communauté de Communes.
- L'autoriser à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. TOURISME

QUESTION 3.1 - Programmation des animations patrimoine saison 2012

Délibération n° CC - 035 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

Des visites à la carte

- Le Couvent des Ursulines
- A la découverte de Château-Gontier
- Le Musée d'Art et d'Histoire
- La cité médiévale
- Château-Gontier à l'époque moderne
- Le faubourg et l'architecture contemporaine
- Château-Gontier de place en place
- Les jardins

➤ *Choisissez le thème, le jour et l'heure de votre visite : tous les jours à 10h et/ou à 15h pour un minimum de deux personnes (sous réserve des disponibilités du guide)*

Les incontournables

• Le Couvent des Ursulines

- en avril, dimanches 8, 15, 22, 29 et lundi 9 à 15h
- en mai, dimanches 6, 13, 20, 27, mardi 1^{er} et 8, vendredi 18 et lundi 28 à 15h
- en juin, dimanches 3, 10, 17 et 24 à 15h
- tous les dimanches en juillet, août et septembre (excepté dimanches 9 et 16 septembre), mercredi 15 août et samedi 8 septembre à 15h

• A la découverte de Château-Gontier

- en avril, samedis 7, 14, 21, 28 et lundi 30 à 15h
- en mai, samedis 5, 12, 19, 26 et lundi 7 à 15h
- en juin, samedis 9, 16, 23 et 30 à 15h
- tous les samedis en juillet, août et septembre (excepté samedis 8 et 15 septembre) et dimanche 9 septembre à 15h

Infos pratiques

- **Durée** : 1h30
- **Rendez-vous** : Office de Tourisme
- **Tarifs** :
 - **adulte** 4 €
 - **réduit** 2 € (moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA, passeport touristique)
 - **pass famille** 2 adultes + 2 enfants à 10 €
 - **gratuit** pour les moins de 10 ans

Musée d'Art et d'Histoire

- en avril, ouverture du Musée dimanches 8 et 29, lundis 9 et 30 de 14h à 18h
- en mai, ouverture du Musée dimanches 6 et 27, mardis 1^{er} et 8, lundis 7 et 28, jeudi 17 de 14h à 18h

- La Nuit des Musées « La musique, la chanson et le Musée »

- Avec la Compagnie Mamaille (Nancy)

Tout au long de la soirée, le public pourra déambuler librement dans les salles du Musée. Trois musiciens et chanteurs de la compagnie Mamaille auront investi les salles et feront vibrer ce lieu d'histoire de sons contemporains.

- Samedi 19 mai de 19h à 23h (**Gratuit**)

- ouverture du Musée tous les vendredis en juillet, août, septembre, samedi 14 juillet et mercredi 15 août de 14h à 18h

(un livret-jeux permet aux enfants de découvrir le Musée de manière ludique)

Infos pratiques

- Tarifs :

- adulte 3 €

- gratuit moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA

Ateliers du Patrimoine pour les 6-12 ans

- en avril

- « **Imagine le château de Château-Gontier** »

Découvre l'histoire des châteaux forts et imagine un château pour la Ville de Château-Gontier. Un donjon, des créneaux, des douves ... réalise ta maquette à l'aide de matériaux de récupération.

Mercredi 11 avril à 10h30 et mercredi 18 avril à 14h30

Rendez-vous à l'Office de Tourisme

- « **Jeux de Portraits** »

Parcours les salles du Musée à la découverte des portraits et de leur histoire. Joue avec les œuvres, détourne-les et transforme-les pour réaliser tes propres portraits !

Mercredi 11 et 25 avril à 14h30 et mercredi 18 avril à 10h30

Rendez-vous au Musée

- « **Crée ton blason** »

Des formes, des couleurs, des dessins ... que de choses à voir sur un blason ! Découvre l'art héraldique et crée ton blason selon ta devise.

Mercredi 25 avril à 10h30

Rendez-vous à l'Office de Tourisme

- en mai dans le cadre de la Fête médiévale à Saint-Denis d'Anjou

- « **Bestiaire et animaux fabuleux** »

Des pattes d'ours, des ailes de dragons, une tête de licorne ... à quoi ressemblera ton animal fabuleux ? Découvre les bestiaires médiévaux et donne vie à ton animal fabuleux.

Samedi 26 de 15h30 à 17h, dimanche 27 de 10h30 à 12h et de 15h30 à 17h

➤ **« Crée ton blason »**

Des formes, des couleurs, des dessins ... que de choses à voir sur un blason ! Découvre l'art héraldique et crée ton blason selon ta devise.

Samedi 26 de 14h à 15h30, dimanche 27 de 10h30 à 12h et de 14h à 15h30

● **en juillet et août**

➤ **« Jeux de cibles »**

Des formes, des couleurs, des personnages ... que de choses à découvrir sur une cible ! Découvre l'exposition consacrée à la collection de cibles peintes du Cercle de l'Union de Chemazé et crée ta propre cible.

Mercredis 11 juillet et 8 août, de 10h30 à 12h30 pour les 6-8 ans et de 14h30 à 16h30 pour les 9-12 ans

Rendez-vous à l'Office de Tourisme

➤ **« Bestiaire et animaux fabuleux »**

Des pattes d'ours, des ailes de dragons, une tête de licorne ... à quoi ressemblera ton animal fabuleux ? Découvre les bestiaires médiévaux et donne vie à ton animal fabuleux.

Mercredi 18 juillet, de 10h30 à 12h30 pour les 6-8 ans et de 14h30 à 16h30 pour les 9-12 ans

Rendez-vous à l'Office de Tourisme

➤ **« Jeu de l'oie au fil de la rivière »**

Découvre l'histoire de la rivière la Mayenne en jouant au jeu de l'oie. Garde tes sens en éveil, résous les énigmes, évite les pièges et remporte la partie !

Mercredis 25 juillet et 22 août, de 10h30 à 12h30 pour les 6-8 ans et de 14h30 à 16h30 pour les 9-12 ans

Rendez-vous à l'Office de Tourisme

➤ **« Jeux de portraits »**

Parcours les salles du Musée à la découverte des portraits et de leur histoire. Joue avec les œuvres, détourne-les et transforme-les pour réaliser tes propres portraits !

Mercredis 29 août, de 10h30 à 12h30 pour les 6-8 ans et de 14h30 à 16h30 pour les 9-12 ans

Rendez-vous au Musée

Infos pratiques

➤ **Tarifs 3 €**

➤ **10 enfants maximum**

Classe du Patrimoine à Loigné-sur-Mayenne : les lambris de la chapelle du Manoir de Viaulnay

La classe de CM2 de l'école de Loigné-sur-Mayenne a été invitée par le Service Patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier à travailler sur le thème des lambris peints de la chapelle du Manoir de Viaulnay, en cours de restauration.

La restauration des lambris est réalisée par les Ateliers de la Chapelle ébéniste-restaurateur de Cécile Gilbert-Byl et Pierre Gilbert et l'Atelier de conservation-restauration de tableaux et d'œuvres peintes d'Elisabeth Koltz.

La classe du patrimoine va se dérouler en trois temps :

- Premier temps sur une journée (lundi 11 juin) :

Matin : Visite-découverte du Manoir de Viaulnay et de la chapelle par le Service Patrimoine

Après-midi : description et explication des scènes représentées sur les lambris par Madame Guihaire, Présidente de la Commission d'Art Sacré du diocèse de Laval

- Deuxième temps sur une journée (vendredi 22 juin) :

Matin : Atelier du patrimoine sur le thème des lambris peints par les Ateliers de la Chapelle ébéniste-restaurateur avec Cécile Gilbert-Byl et Pierre Gilbert

Après-midi : Atelier du patrimoine sur le thème des lambris peints par l'Atelier de conservation-restauration de tableaux et d'œuvres peintes avec Elisabeth Koltz et Fanny Chauvet

➤ Objectifs des deux ateliers : une approche théorique et pratique des lambris

- Troisième temps sur une demi-journée (septembre-octobre) :

Restitution des deux premières journées, articulée avec la repose des lambris peints dans la chapelle

L'ensemble des activités réalisées avec la classe sera filmé par Yves Maussion de l'Atelier Ciné-Son de Château-Gontier.

Activité éducative « L'animal dans tous ses états »

Le Service Patrimoine et le Refuge de l'Arche s'associent pour proposer deux animations destinées aux scolaires (maternelles et primaires) et aux Centres de Loisirs.

Ces deux activités éducatives durent 2 heures chacune et complètent la visite libre du Refuge de l'Arche.

➤ La visite-découverte "**La place de l'animal dans l'art et sa représentation**" se déroule au Musée d'Art et d'Histoire de Château-Gontier : les classes ou Centres de Loisirs sont invités à réfléchir sur la place de l'animal dans l'art et sa représentation.

L'animation s'appuie sur un livret-découverte expliquant la place de l'animal dans l'art et sa représentation, et sur l'étude d'œuvres et d'objets d'art du Musée illustrant différentes périodes de l'histoire de l'art et pratiques artistiques :

- Que l'animal soit décoratif ou au contraire emprunt de mythologie, tels les animaux sculptés sur les fragments de sarcophages romains (marbres)
- Que l'animal participe à une scène, comme les chevaux du tableau « Combat de Constantin contre Maxence » peint par Charles Le Brun
- Qu'il ne soit qu'anecdotique ou au contraire emprunt de valeurs ou de symboles, tel le petit chien de la « Jeune fille à l'épagneul », peinture d'Emile-Auguste Hublin
- Qu'il soit le sujet principal, comme dans les sculptures animalières d'Antoine-Louis Barye, de Pierre-Jules Mène ou de Rosa Bonheur (bronzes).

➤ L'atelier du patrimoine "**Bestiaire et animaux fabuleux**" a lieu au Refuge de l'Arche : les classes ou centre de loisirs sont invités à travailler sur un projet de création d'animaux fabuleux à la manière des bestiaires médiévaux.

Il s'agit de créatures hybrides combinant les caractéristiques d'au moins trois animaux existants ou imaginaires. Pour créer ces animaux fabuleux, les enfants s'inspireront du bestiaire médiéval mais aussi des animaux du refuge. Pour chaque animal fabuleux inventé, ils trouveront un nom et, à la manière des bestiaires médiévaux décriront précisément dans une fiche signalétique la « nature de l'animal » (descriptif physique, habitudes alimentaires, environnement dans lequel vit l'animal, comportement avec ses petits, traits de caractère, manière de s'exprimer ou de se faire comprendre).

Infos pratiques

➤ **2 € (gratuit pour les accompagnateurs)**

Focus sur le Pays de Château-Gontier

- **Marigné-Peuton, samedi 23 juin à 10h**

- **Chemazé, samedi 8 septembre à 10h**

Infos pratiques

➤ **Rendez-vous devant l'église à 10h**

➤ **Gratuit**

Rendez-vous aux jardins « Le jardin et ses images » thème 2012

Animations au Jardin Médiéval de la source et au Square de Frome sur le thème « Quand le jardin devient graphique »

➤ **Vendredi 1^{er} juin : journée réservée aux scolaires**

- animation sur le thème « Quand le jardin devient graphique » en lien avec la découverte des six nouveaux petits jardins dans les carrés du Jardin Médiéval de la Source et des nouvelles mosaïcures du Square de Frome

➤ **Samedi 2 juin**

- visite-découverte des six nouveaux petits jardins dans les carrés du Jardin Médiéval de la Source et des nouvelles mosaïcures du Square de Frome, sur le thème « Quand le jardin devient graphique » à 15h

- visite-découverte des jardins des bords de la Mayenne et du faubourg à 16h

- animation pour les 6-12 ans sur le thème « Quand le jardin devient graphique » à 15h

➤ **Dimanche 3 juin**

- visite-découverte des six nouveaux petits jardins dans les carrés du Jardin Médiéval de la Source et des nouvelles mosaïcures du Square de Frome, sur le thème « Quand le jardin devient graphique » à 15h

Infos pratiques

➤ **Rendez-vous au Jardin Médiéval de la Source**

➤ **Gratuit**

Expositions temporaires au Couvent des Ursulines (salle gothique)

« Jeux de cibles »

➤ Exposition qui présente la collection de cibles du Cercle de l'Union de Chemazé. Société de jeux fondée en 1843, le Cercle de l'Union possède une remarquable collection de cibles peintes sur bois entre 1846 et 1968. Une nouvelle cible était créée chaque année à l'occasion du Mardi-Gras. Elles constituent un précieux témoignage sur les événements locaux de la vie camazéenne, ainsi que sur l'actualité nationale voire internationale.

➤ Exposition salle gothique du 30 juin au 26 août

« Les aquarelles et les peintures d'Alfred Bourel-Latouche (1863-1956), architecte à Château-Gontier »

➤ Exposition qui présente la collection personnelle de la petite fille d'Alfred Latouche-Bourel, réunissant des aquarelles et des peintures de son grand-père, qui représentent Château-Gontier et ses environs, le Cotentin sa région natale et des scènes de genre. Deux des œuvres exposées appartiennent aux collections du Musée d'Art et d'Histoire à Château-Gontier.

➤ Exposition salle gothique du 1^{er} au 16 septembre

Infos pratiques

➤ **Gratuit**

➤ **Ouverture : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, dimanche et jours fériés de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30**

Visites spectacles au Couvent des Ursulines

- Un nouveau spectacle pour découvrir le Couvent autrement!
- **Avec la Compagnie Mamaille (Nancy)**
- **Jeudis 26 juillet et 16 août à 21h**

Visites spectacles à Château-Gontier au Jardin du Bout du Monde et Quai de Verdun

- **Un nouveau spectacle pour découvrir Le Bout du Monde autrement !**
- Avec la Compagnie Quelqu'uns (La Roche-sur-Yon)
- **Mercredis 11 juillet et 15 août à 21h**

Visites spectacles « Patrimoine à la Campagne »

➤ La musique, la chanson, le conte et le patrimoine »

Avec le comédien Jérôme Rousselet, le chanteur Sébastien Rousselet et les musiciens DJ Slade et Solène Travers (violoncelliste) (Pays de Château-Gontier)

- **La Halle de Peuton, mercredi 18 juillet à 21h**
- **Le Jardin de Houssay, vendredi 24 août à 21h**

➤ Le conte, l'accordéon et le patrimoine »

Avec le comédien Jérôme Rousselet et l'accordéoniste Guy Daussy (Pays de Château-Gontier)

- Le bourg de Châtelain, mercredi 25 juillet à 21h

Infos pratiques

➤ **Tarifs :**

- **adulte** 6 €
- **réduit** 3 € (moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA)
- **pass famille** 2 adultes + 2 enfants à 15 €
- **gratuit** pour les moins de 10 ans

Flânerie Romantique

Projet sur le thème du romantisme mené en partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse, la Bibliothèque et le Service Affaires Culturelles du Pays de Château-Gontier

- Flânerie romantique dans le quartier Saint-Rémi à Château-Gontier, samedi 22 septembre à 16h30
- Projet de réalisation d'un film avec l'Atelier Ciné-Son de Château-Gontier illustrant le thème du romantisme sur le Pays de Château-Gontier

Infos pratiques

➤ **Durée :** 1h30

➤ **Rendez-vous :** devant l'église Saint-Rémi

➤ **Tarifs :**

- **adulte** 4 €
- **réduit** 2 € (moins de 18 ans, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi, RSA, passeport touristique)
- **pass famille** 2 adultes + 2 enfants à 10 €
- **gratuit** pour les moins de 10 ans

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de valider le programme des animations du patrimoine, tel que présenté et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Florence Harnay présente les points forts de cette programmation, dont M. Fourmond souligne la qualité et la diversité. Il invite chacun des conseillers communautaires à participer à ces projets.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. PERSONNEL

QUESTION 4.1 - Modification du tableau des effectifs

Délibération n° CC - 036 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Depuis 2 ans, le Service Informatique emploie un technicien par voie contractuelle, chargé de l'administration d'applications.

Cet agent donnant entière satisfaction, dans l'attente de la réussite au concours, afin de procéder à sa nomination, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

<u>Suppression</u>	<u>Création</u>
- 1 poste de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2012.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 4.2 - Revalorisation de la prime annuelle du personnel au titre de l'année 2012

Délibération n° CC - 037 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVÉ

EXPOSÉ : Par délibération du 24 mai 2011, le Conseil Communautaire a porté le montant de la prime annuelle pour ses agents, à 982 € bruts pour un agent titulaire (régime CNRACL) à temps complet, et à 1 100 € bruts pour un agent relevant du régime général à temps complet.

Cette prime versée en deux fois (juin et novembre) est accordée à tous les agents titulaires, non-titulaires (y compris apprentis, contrats aidés, collaborateur de cabinet), sauf saisonniers. Elle est versée au prorata du temps de travail.

En ce qui concerne plus particulièrement les agents non-titulaires horaires, effectuant des remplacements, cette prime n'est versée que si leur temps de travail total est égal ou supérieur à 35 heures sur une période de 6 mois.

L'évolution du montant est fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, tout comme l'applique le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

Entre l'indice de janvier 2011 et janvier 2012, il est constaté une augmentation de 2,2777 %. Il est proposé, comme le fait le Centre de Gestion, d'appliquer cette augmentation sur le montant net versé l'an passé.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de fixer le montant brut de la prime annuelle 2012 sur les bases suivantes :

- 1 005 € pour les agents du régime spécial (C.N.R.A.C.L.) à temps complet,
- 1 125 € pour les agents du régime général à temps complet.

Le surcoût engendré est chiffré à 3 300 € et a été inscrit au Budget Primitif.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Conseil Communautaire de :

- fixer le montant de la prime annuelle à 1 005 € bruts pour un agent du régime spécial à temps complet (régime CNRACL).
- fixer le montant de la prime annuelle sur la base de 1 125 € pour un agent à temps complet relevant du régime général, y compris les agents titulaires d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé et les remplaçants effectuant au moins 35 heures en 6 mois, sauf les saisonniers,
- autoriser le versement par moitié en juin et en novembre, ou au départ effectif de l'agent et prorata du temps de travail.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. AFFAIRES FINANCIERES

QUESTION 5.1 - Décisions modificatives budgétaires

Délibération n° CC - 038 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

Se reporter au document ci-joint - Annexe 2 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Arrêté n° 64-2012 : Désignation de la SCP GAUTIER, MATHIEU, notaires associés à Château-Gontier (53200), pour la rédaction de l'acte concernant la vente d'une parcelle de terrain à la société "Canalous Plaisance" sur la base de loisirs de Daon.

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 5 mars 2012

Délibération n° B-036-2012 : Mise à disposition à titre gracieux d'un chalet du Camping du Parc de Château-Gontier du samedi 17 au dimanche 18 mars 2012 pour l'hébergement de « Splendor Tango Club » dans le cadre du Festival des Reflets du Cinéma.

Délibération n° B-037-2012 : Mise à disposition à titre gracieux de quatre chalets du Camping du Parc de Château-Gontier du 28 juin au 2 juillet 2012 pour l'hébergement des artistes dans le cadre de la 23^{ème} édition du Festival de la Chalibaude.

Délibération n° B-038-2012 : Mise à disposition à titre gracieux de onze chalets (5 chalets du Camping du Parc de Château-Gontier et 6 sur le Camping de Daon) les 5, 6 et 7 octobre 2012 pour l'hébergement des organisateurs et des auteurs dans le cadre de la 3^{ème} édition du Festival de la BD.

Délibération n° B-039-2012 : Rémunération de l'intervenant dans le cadre du projet « Human Beat Box » organisé par l'EMDA pour un montant approximatif de 556 € net.

Délibération n° B-040-2012 : Prise en charge des frais de transport des élèves du Pays de Château-Gontier dans le cadre du projet « Human Beat Box » organisé par l'EMDA.

Délibération n° B-041-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-042-2012 : Dans le cadre des échanges linguistiques, attribution de subventions aux collèges et lycées.

Délibération n° B-043-2012 : Signature d'une convention de mise à disposition pour la location de la ferme du Chemin avec l'association Entr'Aides Avenir.

Bureau du 19 mars 2012

Délibération n° B-044-2012 : Validation du montant de la redevance à 43 € par an et par prestataire pour l'adhésion au Territoire d'Accueil Touristique Sud Mayenne.

Délibération n° B-045-2012 : Signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association de Canoë Kayak de Château-Gontier pour le renouvellement de la mise à disposition du Port de Plaisance situé Quai de Coubertin à compter du 1^{er} avril 2012.

Délibération n° B-046-2012 : Signature de l'avenant n°4 à la convention tripartite avec le Conseil Général et les collèges du Pays de Château-Gontier pour l'utilisation des équipements sportifs du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-047-2012 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour le Club Nautique de Château-Gontier Aviron dans le cadre du Cinquantième du Club le 22 avril 2012.

Délibération n° B-048-2012 : Validation de l'organisation des journées de la Prévention Routière les 21 et 22 septembre 2012 à la Halle du Haut-Anjou.

Délibération n° B-049-2012 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à M^{elle} Lettice de Fabre de Latude dans le cadre de la bourse communautaire aux projets jeunes.

Délibération n° B-050-2012 : Validation de l'organisation d'une soirée piscine fluo à destination des jeunes de 12-18 ans le 20 avril prochain au tarif unique de 2 € par personne.

Délibération n° B-051-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, annulation d'une subvention de 2 000 € à un propriétaire occupant pour cause de vente du logement.

Délibération n° B-052-2012 : Dans le cadre des échanges linguistiques, attribution de subventions aux collèges et lycées.

Délibération n° B-053-2012 : Versement d'un acompte de 70 %, soit 11 900 € de la subvention exceptionnelle attribuée à l'association "Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier" au titre de l'organisation de la 3^{ème} édition du Festival de la Bande Dessinée les 5, 6 et 7 octobre 2012.

Délibération n° B-054-2012 : Validation du règlement pour l'organisation d'un jeu-concours dans le cadre de la Foire de Printemps les 24 et 25 mars 2012 par TRILOGIC.

Bureau du 2 avril 2012

Délibération n° B-055-2012 : Validation du projet « Orchestre au collège Jean Rostand » en partenariat avec l'EMDA pour la saison 2012 / 2013.

Délibération n° B-056-2012 : Validation du projet de l'EMDA « Le Petit Poucet » pour la saison 2012 / 2013.

Délibération n° B-057-2012 : Validation du projet de l'EMDA « Tutti Cuivres » pour la saison 2012 / 2013.

Délibération n° B-058-2012 : Validation du projet de l'EMDA « Galerie sonore » pour la saison 2012 / 2013.

Délibération n° B-059-2012 : Baptême du studio de l'aile Ouest de l'EMDA nommé « Jack Cole ».

Délibération n° B-060-2012 : Prise en charge pour un montant de 82 € par la Communauté de communes de la location de la salle des fêtes pour l'évènement « Un métier, un itinéraire » organisé par la Mission Locale de la Mayenne le 19 avril 2012.

Délibération n° B-061-2012 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du Département de la Mayenne pour la rénovation de l'espace aquatique Pierre de Coubertin.

QUESTION 6.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 20h45.

VC - 30/04/2012